

## Décision de modifications exceptionnelles apportées au descriptif de module en raison de la crise du covid-19

**Filière :** ER – année académique 2019-2020  
**Intitulé du module :** Performances dans les AVQ et les habiletés physiques  
**Code :** S.ER.SO.1216.F19

Dans le prolongement des informations transmises, cas échéant, par la ou le responsable, voire les responsables du module mentionné en rubrique, les modalités ci-dessous sont décidées :

### MODIFICATIONS APPORTÉES :

#### 4. Objectifs généraux d'apprentissage

---

Pas de modification.

#### 5. Contenu et formes d'enseignement

---

**Modifications des contenus suivants :**

- U2 : Positionnement adapté et prévention des complications – témoignage d'un patient dans le cadre du positionnement en FR, 1 période annulée.
- U3 : Technologies de l'information et de la communication (TIC) – technologies existantes, 2 périodes annulées.
- Visites facultatives à la FSCMA et à la BSR annulées.
- UE2 : Transferts : utilisation d'aides techniques aux transferts, 4 périodes reportées.
- UE2 : Transferts : analyse de situations de manutention, 4 périodes reportées.
- Positionnement : positionnement adapté et prévention des complications, 4 périodes reportées.
- Choix du fauteuil roulant, processus d'attribution, réglage et adaptation du fauteuil roulant afin de favoriser la performance occupationnelle, 12 périodes reportées.

**Modifications des formes d'enseignement :**

- Activités à distance asynchrones : lectures d'articles, dossiers avec exercices à compléter en individuel ou en groupe, visionnage de vidéos, PPT narrés avec commentaires ajoutés.
- Activités à distance synchrones via zoom : cours, questionnaire en ligne en direct et tutorats.

#### 6. Modalités d'évaluation et de validation

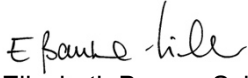
---

**Modifications des modalités d'évaluation :**

- U1 et U4 (tout sauf « Sourds et malentendants ») : pas de modification – examen écrit en présentiel.
- U2 : examen oral à distance au lieu d'en présentiel. Pas d'évaluation in situ (expérimentations) de type ECOS en plus des questions théoriques prévues.

- U3 : travaux de groupe réalisés à distance au cours du semestre au lieu d'en présentiel.
- U4 (« Sourds et malentendants ») : questions à l'examen écrit au lieu d'un dossier.

Lausanne, le 19 mai 2020

  
Elisabeth Baume-Schneider  
Directrice